



STATUTS ASSOCIATION LOI 1901 ASSOCIATION RESSOURCES PARENTALITE

ARTICLE 1-DENOMINATION :

Il a été fondé en 1993 une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour nom REGARDS.

ARTICLE 2 - BUT OBJET:

Cette association a pour objet de servir l'intérêt général et plus particulièrement d'œuvrer dans le domaine des parentalités selon cinq orientations principales.

Ses missions sont conçues pour s'adresser à tout public dans un esprit pluraliste, ouvert et laïque :

- Accompagner des parents, des membres d'une parentèle et des professionnels dans leur recherche d'informations concernant l'éducation et le lien intra-familial.
- Sensibiliser le public aux problématiques sociétales concernant l'éducation.
- Contribuer à former des acteurs professionnels ou bénévoles concernés par l'enfance, la famille, le handicap etc.
- Contribuer à la prévention des difficultés rencontrées par les familles.
- Avoir une attention particulière à l'accès égal de tous à ses services quel que soient les niveaux de fortune, de handicap, de culture des bénéficiaires.

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL :

Le siège social est fixé à Maison communale de la solidarité-18 place Marnac-31520 Ramonville.

Article 4 - DUREE

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 - COMPOSITION

L'association est composée de : Membres actifs et adhérents

ARTICLE 6 -ADHERENTS-COTISATIONS

Sont adhérents ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une somme définie par l'assemblée générale à titre de cotisation.

ARTICLE 7 – RADIATIONS

La qualité d'adhérent se perd par :

- Non reconduction de l'adhésion
- La démission;
- Le décès;
- La radiation prononcée par le conseil d'administration pour motif grave, notamment un manquement aux valeurs de l'association. L'intéressé ayant été convoqué par lettre recommandée à fournir des explications devant le bureau et/ou par écrit.

ARTICLE 8 - RESSOURCES

Les ressources de l'association comprennent :

- les cotisations;
- les prestations propres à l'association
- les subventions
- les dons
- recettes de mécénat

ARTICLE 9 - ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les adhérents de l'association.

Elle se réunit une fois par an.

L'assemblée générale fixe le montant des cotisations annuelles.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement des membres sortants du conseil d'administration

Toutes les délibérations sont prises à main levée, sauf sur la demande d'un adhérent présent.

Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris aux absents.

ARTICLE 10 - ASSEMBLÉE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou sur la demande d'au moins un quart de ses membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire.

Les délibérations sont prises à la majorité.

ARTICLE 11 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est dirigée par un conseil de membres, élus pour une année par l'assemblée générale.

Les membres sont rééligibles.

En cas de vacance le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les six mois, sur convocation du président, ou à la demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix.

ARTICLE 12 - BUREAU

Le conseil d'administration élit parmi ses membres, à bulletin secret à la demande d'au moins un de ses membres, un bureau composé minimum de :

- Un.e président.e
- Un.e secrétaire
- Un.e trésorier.e

ARTICLE 13

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du conseil d'administration et du bureau, sont gratuites et bénévoles.

Fait à Ramonville, le 18 Juin 2026

La présidente
Véronique Blanstier



La vice Présidente : Francoise Cohen



Association REGARDS
Maison Communale de la Solidarité
18, Place Marnac - 31520 Ramonville
Tél. 05 61 73 85 02
E-mail : association-regards@wanadoo.fr

F. Cohen